| | | |
|---|---|---|
| 0.14. | Pas d'espace avant les points de suspension. | On ajoute un espace avant les points de suspension.<br><br>par François Dujardin **...** [et al.] |
| 1.0F. | Graphie fautive signalée par [sic]. | Graphie fautive signalée et corrigée par [i.e].<br><br>The wolrd [i.e. world] of television |
| 2.1B1. | Pas de virgule avant le "ou" introduisant le titre alternatif. | On ajoute une virgule avant et après le « ou ».<br><br>Marcel Marceau, ou, L'art du mime |
| 2.1B4. | | Les cinq premiers mots du titre propre ne sont jamais omis si le titre est très long. |
| 2.1C. | $h [Texte imprimé à large vision] | $h [Texte (gros caractères)] |
| 2.1C. | $h [Braille] | $h [Braille]<br>mais :<br>$h [Musique imprimée (braille)] |
| 2.1D1. | Titres parallèles avec entrées auteur-titre en 700 12 $a $t. | On utilise le champ 246 3_ pour toute entrée secondaire à un titre parallèle. |
| 2.1D2. | On mentionne le titre propre et 2 titres parallèles. | On mentionne le 1er titre parallèle et 1 autre titre en français s'il existe. |
| 2.1E3. | | Les cinq premiers mots du complément de titre ne sont jamais omis si le complément de titre est très long. |
| 2.1E5. | Les compléments parallèles du titre propre sont introduits par deux points « : ».<br><br>245 xx $a Titre propre : $b sous-titre : sous-titre | Les compléments parallèles du titre propre sont introduits par le signe « = ».<br><br>245 xx $a Titre propre : $b sous-titre = sous-titre |
| 2.1F1. | Les auteurs secondaires ou les collectivités-auteurs secondaires sont mentionnés même s'ils proviennent d'autres sources que la page de titre. | Les auteurs secondaires ou les collectivités-auteurs secondaires sont, en règle générale, uniquement transcrits s'ils sont mentionnés sur la page de titre. |
| 2.1F5. | On mentionne le premier et le 2e éditeur, rédacteur… | On mentionne le premier éditeur, rédacteur… |
| 2.1F5. | On mentionne le premier traducteur uniquement pour les sciences humaines. | On mentionne le premier traducteur uniquement pour les œuvres littéraires et les classiques. |
| 2.1F5. | On mentionne les auteurs d'avant-propos, de préface. | On ne mentionne pas les auteurs d'avant-propos, de préface. |
| 2.2B5 | | Si un document sans titre collectif comporte des œuvres distinctes pourvues de leur propre mention d'édition, ces mentions d'édition sont indiquées dans la zone 1, après le titre et la mention de responsabilité des œuvres correspondantes et sont séparées par un point, espace.<br><br>245 xx $a Schlesisches Kochbuch / $c Henriette Pelz ; in Neubearb. von Martha Rössner ... [et al.]. 21. Aufl. Schlesisches Himmelreich : ein poetisches Kochbuch / Dora Lotti Kretschmer. 8. Aufl. |

| | | |
|---|---|---|
| 2.4C5 | On peut mentionner les deux premiers lieux de publication. | Si deux ou plusieurs lieux de publication ou de diffusion sont indiqués sur le document, seul le premier mentionné est transcrit |
| 2.4D2 | Le nom de l'éditeur est donné sous une forme courte. | Le nom de l'éditeur est donné sous une forme aussi courte que possible, mais compréhensible et identifiable au niveau international.<br><br>$b W.H. Allen<br>et non $b Allen (Evite les confusions avec d'autres éditeurs du nom d'Allen)<br><br>$b Da Capo (Document: Da Capo Press, Inc., a subsidiary of Plenum Publishing Corporation)<br><br>$b Payot<br>et non $b Libr. Payot |
| 2.4D5. | Si deux éditeurs ou diffuseurs sont mentionnés dans le document, ils sont indiqués les deux. | Si deux ou plusieurs éditeurs ou diffuseurs sont mentionnés dans le document, seul le premier cité est indiqué. |
| 2.4F6. | Si la date est celle du copyright, on la fait précéder de la mention « cop. » (de même pour « impr. »). | Si la date est celle du copyright, on ne la fait pas précéder de la mention « cop. » (de même pour « impr. »). |
| 2.4F6. | Si la date est prise hors de la source prescrite, on le mentionne dans un champ 019. | Si la date est prise hors de la source prescrite, on ne le mentionne pas dans un champ 019. |
| 2.4F7. | Ordre de priorité de plusieurs dates différentes dans une même publication:<br>1) page de titre<br>2) achevé d'imprimer<br>3) dépôt légal<br>4) copyright | On indique en 260 la date la plus récente trouvée dans le document. On n'indique pas le type de date (cop., impr., dépôt légal…) |
| 2.5B2. | On mentionne toutes les séquences de numérotation.<br><br>300 __ $a IV, 329 p. : $b ill. ; $c 20 cm | Seul le nombre de la séquence principale de numérotation est saisi.<br><br>300 __ $a 329 p. : $b ill. |
| 2.5C1. | Les types d'illustrations sont détaillés (graphique, portrait…). | Tous les types d'illustrations sont couverts par l'abréviation "ill.". Ni le nombre ni le genre des illustrations ne sont mentionnés. |
| 2.5D. | On mentionne le format en centimètres. | Aucune mention de format n'est saisie. |
| 2.6A2. | Les collections sont saisies ainsi :<br><br>490 1_<br>830 _x | Les collections non numérotées sont saisies ainsi :<br>490 0_<br>On ne tient pas compte de la pratique passée, on utilise 490 0_ même si la collection existe déjà.<br><br>Les collections numérotées (suivies) sont saisies ainsi :<br>490 1_<br>830 _x |

| | | |
|---|---|---|
| 2.7B13. | Note de thèse uniquement en 502 (thèse, discipline, lieu ou institution, année)<br>Les travaux de diplômes, mémoires de licence ou autres sont mentionnés en 500. | Lorsqu'un document est un travail de fin d'études (thèse, travail de diplôme ou mémoire de licence), présenté dans le cadre d'une haute école ou d'une école professionnelle, une note 502 l'indique.<br><br>Dans cette note, les informations sont mentionnées dans l'ordre suivant:<br><br>- le type de thèse ou travail de diplôme, accompagné de l'expression apparaissant dans le document, si possible sous sa forme abrégée, par ex. Diss., Habil.-schrift, Thèse, Thesis, Travail de diplôme<br>- - la mention, aussi brève que possible, de l'institution qui a décerné le titre académique ou professionnel<br>- la date du diplôme, de soutenance ou d'agrégation<br><br>502 __ $a Thèse Univ. de Lausanne, 2003 |
| 2.7B22.<br>(correction de masse) | **Note sur la version originale :**<br><br>534 __ $a Reprod. de l'éd. de :<br>mais encore utilisé :<br>534 __ $a Reprod. photomécanique de l'éd. de :<br>ou :<br>534 __ $a Reproduction photomécanique de l'éd. de : | **Note sur la version originale d'une reproduction :**<br><br>534 __ $a Reprod. de l'éd. de : |
| 2.8D. | Si on a plusieurs ISBN : on mentionne l'ISBN de l'ensemble (s'il y en a un), plus 4 ou 5 zones 020 au maximum | Si le document porte plusieurs ISBN, tous les ISBN relatifs à l'édition cataloguée sont saisis. |
| 3 | | Pour les entrées secondaires, on utilise uniquement les désignations de fonction suivantes :<br><br>Autogr.<br>Cartogr. et Libr./Impr.<br>Dédicataire.<br>Ex-dono ms.<br>Ex-libris<br>Ex-libris ms.<br>Grav. et Libr./Impr.<br>Libr./Impr |
| 3 | | « Relief » et « Carte en relief » sont ajoutés à la liste des SMD. |
| 3 | | **Equinoxe** |

| | | |
|---|---|---|
| | | L'équinoxe est mentionné dans le champ 255, mais il est facultatif. |
| 3 | | **Projection**<br><br>La projection est mentionnée dans le champ 255, mais elle est facultative. |
| 3 | | **Echelle**<br><br>La mention de l'échelle est obligatoire dans le champ 255. On n'utilise pas le champ 034 |
| 3 | | **Coordonnées**<br><br>La saisie des coordonnées en 034 et 255 est facultative.<br><br>Le champ 034 est nouveau. |
| 3 | | **Atlas**<br><br>On catalogue les atlas comme des documents cartographiques :<br>LDR = e<br>GMD = Document cartographique<br>255<br>Entrée principale au titre<br>etc. |
| 5.1F10. | En présence de titres parallèles et mentions de responsabilité en plusieurs langues ou écritures, on saisit la mention de responsabilité de la première langue. | En présence de titres parallèles et mentions de responsabilité en plusieurs langues ou écritures, les mentions de responsabilité sont saisies après les titres auxquels elles se rapportent de par la langue. |
| 5.3 | La présentation musicale est saisie en 254. | On ne mentionne pas la présentation musicale. |
| 5.5B1. | **Musique imprimée**<br><br>300 __ $a 1 partition (23 p.)<br><br>Ou parfois :<br>300 __ $a 1 PARTITION (23 p.) | **Musique imprimée**<br><br>300 __ $a 1 partition<br><br>On saisit le SMD en minuscules. |
| 5.5C1. | On indique la présence d'illustrations. | On ne saisit aucune mention d'illustration. |
| 5.5D1. | On indique le format en cm. | On ne saisit aucune mention de format. |
| 5(21.1.-21.30.) | On indique la désignation de fonction pour les entrées secondaires en $e.<br><br>700 1_ $a Zakotnik, Breda $e Piano | On ne mentionne aucune désignation de fonction. |
| 5(21.4E1.) | Si le recueil contient plus de 5 œuvres de la même personne, on saisit dans la zone 245 0_ au moins les 2 premiers titres. | Si le recueil contient plus de 5 œuvres de la même personne, on saisit dans la zone 245 0_ au moins les 3 premiers titres. |
| 6.1D. | On crée des entrées secondaires auteur-titre pour les titres parallèles. (700 12 $a $t) | On ne crée pas d'entrées secondaires auteur-titre pour les titres parallèles. |

| | | |
|---|---|---|
| 6.4F1. | On mentionne la date de production précédée d'un P.<br><br>260 __ $a Thun : $b Claves, $c P 2005 | On omet le P ou le cop. ou le c avant la date.<br><br>260 __ $a Thun : $b Claves, $c 2005 |
| 6.5B2. | On indique la durée dans le champ 300. | On n'indique pas la durée. |
| 6.5C8. | **Techniques d'enregistrement et de reproduction**<br><br>300 __ $a 1 disque compact : $b mono (ADD) ; $c 12 cm | **Techniques d'enregistrement et de reproduction**<br><br>300 __ $a 1 disque compact : $b stéréo, DDD |
| 7.1C1.<br>(correction de masse) | [GMD] pour les DVD-vidéo : $h [Document électronique] | [GMD] pour les cassettes VHS et les DVD-vidéo : $h [Enregistrement vidéo] |
| 7.1F. | **Mentions de responsabilité:**<br><br>On mentionne obligatoirement en 245 (au besoin les rechercher dans IMDb = Internet Movie Database http://uk.imdb.com/ ou autres, et dans ce cas les mentionner entre crochets carrés):<br><br>- pour les films: réalisateur / scénariste / auteur de la musique originale / auteur-titre de l'œuvre littéraire adaptée<br>- pour les pièces de théâtre: auteur / metteur en scène<br>- pour les documentaires: réalisateur / journaliste / auteur du commentaire<br><br>Les autres mentions sont laissées au choix du catalogueur. En ce qui concerne le producteur, le mentionner s'il figure sur le conteneur. | **Mentions de responsabilité:**<br><br>- Adaptations cinématographiques d'œuvres littéraires : Réalisateur, scénariste, auteur du texte adapté (par ex. roman, nouvelle, etc. ) …<br><br>- Longs métrages, téléfilms : Réalisateur, scénariste …<br><br>- Films documentaires : Réalisateur, personnes responsables du contenu…<br><br>- Films d'animation : Réalisateur, animateur …<br><br>- Adaptations cinématographiques d'œuvres musicales : Réalisateur, compositeur … voir. aussi le chapitre 6<br><br>- Enregistrements d'interprétations d'œuvres musicales : Compositeur, librettiste … voir aussi le chapitre 6<br><br>- Pièces de théâtre: auteur / metteur en scène |
| 7.5B1. | Les DVD-vidéo sont considérés comme des ressources électroniques. | Les DVD-vidéo sont traités comme des enregistrements vidéo. |
| 7.5B2. | **Collation pour les vidéocassettes :**<br><br>On précise si c'est VHS<br><br>300 __ $a 1 vidéocassette [VHS] (124 min.) : $b couleur PAL | **Collation pour les vidéocassettes :**<br><br>300 __ $a 1 vidéocassette (124 min.) |
| 7.5D. | **Collation :**<br><br>On indique la couleur dans le champ 300. | **Collation :**<br><br>Dans le champ 300, on peut indiquer la couleur. La mention noir et blanc est obligatoire. |
| 7.7B10. | On indique le système d'enregistrement vidéo en 300 : PAL, SECAM… | **Système d'enregistrement vidéo :** |

| | | |
|---|---|---|
| | | On ne le mentionne que s'il diffère du système standard VHS PAL.<br><br>500 __ $a NTSC<br>500 __ $a SECAM |
| 7.7B6. | | Les autres personnes assumant une responsabilité quant au contenu, tels que les producteurs, les réalisateurs, les scénaristes, les compositeurs, qui ne sont pas mentionnées dans la source d'information principale, mais qui ont contribué pour une large part à la réalisation de l'œuvre, sont énumérées en zone 508. |
| 7.12. | **Entrées :**<br><br>Les entrées secondaires sont précisées par une désignation de fonction dans le sous-champ $e.<br><br>700 1_ $a Spielberg, Steven $e Réal. | **Entrées:**<br><br>Les entrées secondaires ne sont pas précisées par une désignation de fonction.<br><br>700 1_ $a Spielberg, Steven |
| 7.12.1. et 21.10A. (corr. de masse seulement pour le $k Adaptation) | **Adaptations :**<br><br>On fait une entrée auteur-titre avec la mention Adaptation.<br><br>700 X2 $a Auteur. - $t Titre. $k Adaptation | Pour tous les types de documents, sauf la musique, on fait une entrée à l'auteur 700 X_, sans titre, ni mention d'adaptation. |
| 9.1C2. (correction de masse) | $h [Ensemble multimédia] | $h [Ensemble multi-supports] |
| 9.3 (correction de masse) | 256 Indication du type de document électronique | Pas de champ 256 |
| 9.5B1. | **SMD pour les documents électroniques :**<br><br>bobine de bande magnétique numérique<br>cartouche à puce numérique<br>cassette de bande magnétique numérique<br>CD-I<br>CD photo<br>CD-ROM<br>Disquette<br>DVD-R<br>DVD-ROM<br>DVD-vidéo | **SMD pour les ressources électroniques**<br><br>Bobine de bande magnétique numérique<br>Cartouche à puce numérique<br>Cassette de bande magnétique numérique<br>CD-I<br>CD-ROM<br>Disquette<br>Disque magnétique (nouveau)<br>DVD-R<br>DVD-ROM<br>Ressource en ligne (nouveau) |
| 9.7B1. | **Note sur la configuration :**<br><br>$a Configuration **minimale**: PC Pentium 166 ou supérieur, Windows 95/98, 16 | **Note sur la configuration** :<br><br>$a Configuration **requise**: PC Pentium 166 ou supérieur, Windows 95/98, 16 |

| | | |
|---|---|---|
| | Mb RAM, carte son blaster ou compatible, carte vidéo SVGA 32.000 couleurs ou supérieure, lecteur CD-ROM 4x | Mb RAM, carte son blaster ou compatible, carte vidéo SVGA 32.000 couleurs ou supérieure, lecteur CD-ROM 4x |
| 11 | **Microformes :**<br><br>Facteur de réduction :<br><br>Le facteur de réduction est indiqué en 300.<br><br>300 __ $a 3 microfiches : $b réduction 24x ; $c A6 | **Microformes :**<br><br>Le facteur de réduction peut être mis en note 500.<br><br>500 __ $a Facteur de réduction 24x |
| 11.5D3. | **Microfiches :**<br><br>Format :<br><br>300 __ $a 1 microfiche ; $c A6 | **Microfiches :**<br><br>Si le format diffère du format standard (10,5 x 14,8 cm), on indique la hauteur x la largeur en cm. Les dixièmes de centimètres sont arrondis au cm supérieur. Si le format correspond aux dimensions standard, il n'est pas mentionné.<br><br>300 __ $a 1 microfiche |
| 12 | | Les titres de publications en série avec article initial n'ont pas de majuscule à la première lettre du mot qui suit l'article (sauf raison orthographique).<br><br>245 04 $a Les nouvelles littéraires, artistiques et scientifiques |
| 12.1B2. | **Titre formé d'un sigle**<br><br>-si le sigle est mis en évidence sur la page de titre ou son substitut, c'est le sigle qui constitue le titre propre. Si la forme développée est également sur la page de titre, elle est mentionnée en sous-titre, et une entrée secondaire est établie.<br><br>245 00 $a BJHS : $b the British journal for the history of science / $c publ. by the British Society for the History of Science<br>246 3 $a British journal for the history of science<br><br>- si la forme développée est mise en évidence sur la page de titre ou son substitut, c'est la forme développée qui constitue le titre propre. Si le sigle figure également sur la page de titre, il est donné en sous-titre, et une entrée secondaire est établie.<br><br>245 00 $a Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht : $b ZaöRV / $c Max-Planck-Institut für Ausländisches Öffentliches Recht und Völkerrecht<br>246 3 $a ZaöRV | **Titre formé d'un sigle**<br><br>Si le titre propre figure sur la page de titre sous forme complète et sous forme abrégée, on retient la forme complète comme titre propre. La forme abrégée est saisie en complément du titre. |

| | | |
|---|---|---|
| 12.1B6. | **Titres en initiales avec et sans points**<br><br>130 0_ $a SSN<br>245 00 $a S.S.N. | **Titres en initiales avec et sans points**<br><br>245 00 $a S.S.N.<br>246 3_ $a SSN |
| 12.3A2. (Rero) | On prend comme date en 362 celle de la numérotation. | A défaut de date de numérotation, on indique la date d'édition en 362 |
| 12.4F | On mentionne la date de publication pour les publications en série. | On ne mentionne aucune date de publication pour les publications en série. |
| 12.5. | On se borne à indiquer le format en 300. | Pour les publications en série, on ne saisit aucune mention relative à la description matérielle. |
| 12.13.2D. (correction de masse) -> non, après décision du 27.09.2005 de garder la pratique actuelle | Lorsque des publications en série portent le même titre, on les distingue en créant une vedette artificielle:<br><br>130 x_ $a [Titre. $p Editeur.]<br><br>130 0_ $a Studies in economic history. $p Harvard Univ. Press<br><br>130 0_ $a Studies in economic history. $p Macmillan<br><br>Quand le nom de l'éditeur ne permet pas de faire cette distinction, on crée une vedette artificielle:<br><br>130 x_ $a Titre. $g Lieu d'édition<br><br>et, en cas d'équivalence de lieu et si la date est facile à déterminer:<br><br>130 x_ $a Titre. $g Lieu d'édition. $f Date<br><br>130 3_ $a La Suisse. $g Bern. $f 1847-1866<br><br>130 3_ $a La Suisse. $g Bern. $f 1847-1860 | **Titres uniformes en cas de situations conflictuelles**<br><br>LCRI à propos de 25.5B: Si des situations conflictuelles apparaissent dans l'index des titres du fait que plusieurs publications en série portent le même titre, il est possible de saisir un titre uniforme contenant un qualificatif entre parenthèses permettant de différencier les titres.<br><br>On peut utiliser à cet effet:<br>-le lieu de publication<br>-l'éditeur<br>-la date de publication<br>-la mention d'édition ou un complément du titre.<br><br>130/730 x_ $a Titre. $p Lieu d'édition<br><br>**! Prise de décision du 27.09.2005 : nous gardons la pratique actuelle (statu quo) avec $p $g $f !** |
| 13.1 et 13.2 | Les titres des volumes correspondent à une séquence alphabétique « A-L » et « M-Z » : On décrit les volumes de préférence au moyen d'une seule notice munie **si nécessaire** d'une note de dépouillement 505. | Si les titres des volumes correspondent à une séquence alphabétique « A-L » et « M-Z », on les décrit dans une seule notice munie d'une note de dépouillement 505. |
| 13.1 et 13.2 | Ensembles mixtes : quand on a des titres autonomes dans le même ensemble que des titres dépendants, on les exploite par une entrée secondaire auteur-titre. | Ensembles mixtes : quand on a des titres autonomes dans le même ensemble que des titres dépendants, on ne crée pas d'entrées secondaires auteur-titre. |
| 13.1.1F. | Si la monographie en plusieurs volumes n'est pas complète, on n'indique pas les volumes en 300. | Si la monographie en plusieurs volumes n'est pas encore complète, on indique la tomaison du premier volume disponible, suivie d'un tiret. |

| | | |
|---|---|---|
| | | (premier volume :)<br>300 __ $a Vol. 1-<br><br>(autre volume que le premier :)<br>300 __ $a Vol. 5- |
| 13.1.1F. | Abréviation pour le terme « volumes » en allemand :<br><br>Bd. | Abréviation pour le terme « volumes » en allemand :<br><br>Bde. |
| 13.2.1H. | **Mélange d'éditions**<br><br>L'ouvrage n'est pas réédité dans son ensemble, mais seules certaines unités sont rééditées plus ou moins fréquemment, selon les besoins. Les unités constituant la monographie en plusieurs volumes n'ont alors pas le même "statut" d'édition. Dans ce cas, on ne saisit pas de champ 250. | **Mélange d'éditions**<br><br>L'ouvrage n'est pas réédité dans son ensemble, mais seules certaines unités sont rééditées plus ou moins fréquemment, selon les besoins. Les unités constituant la monographie en plusieurs volumes n'ont alors pas le même "statut" d'édition. Dans ce cas, on décrit toutes les éditions dans une seule notice.<br>En zone 250, on saisit la mention [Ed. diverses] |
| 14.1.3B. | **Eléments qualificatifs de congrès**<br><br>Les éléments sont séparés par point-virgule ;<br><br>111 2_ Jeux olympiques d'hiver $n (17 ; $d 1994 ; $c Lillehammer) | **Eléments qualificatifs de congrès**<br><br>Les éléments sont séparés par deux points :<br><br>111 2_ Jeux olympiques d'hiver $n (17 : $d 1994 : $c Lillehammer) |
| 14.1.9 | | Le premier auteur de chaque catégorie fait l'objet d'une entrée (au maximum trois), **collectivités comprises**, en accordant la préférence aux auteurs et aux collectivités-auteurs responsables du contenu. |
| 14.2.3A. et B<br>(correction de masse) | **Expositions**<br><br>Les expositions font l'objet d'une entrée 730 Exposition. | **Expositions**<br><br>On fait une entrée à l'institution qui héberge l'expo en 710 2_. Pour les expositions périodiques avec un nom significatif (ex. Biennale de Venise), on fait une entrée en 711 2_ au nom de l'expo. |
| 14.3.<br>(correction de masse) | **Catalogues de ventes**<br><br>Les catalogues de ventes font l'objet d'une entrée 730 Vente. | **Catalogues de ventes**<br><br>On fait une entrée à la collectivité responsable de la vente en 710 2_. |
| 21 | | **Choix des entrées**<br>Pour les recueils d'œuvres sans titre collectif, on crée les entrées suivantes :<br><br>100 1_ auteur 1<br>245 : les 3 premières œuvres<br>pas de 505<br>700 12 $a $t œuvre 2 |

| | | |
|---|---|---|
| | | 700 12 $a $t œuvre 3 |
| 21 | | **Choix des entrées**<br><br>Pour les recueils d'œuvres avec titre collectif, voir le tableau récapitulatif |
| 21.1B. | Les collectivités sont prises en entrée principale ou secondaire, selon les cas. | Les collectivités sont toujours prises en entrée secondaire. |
| 21.6C2.<br>(correction de masse) | **Désignation de fonction**<br><br>Les différentes fonctions sont introduites :<br>-par $e pour les imprimés<br>-par $4 pour le livre ancien (champ 710)<br>-par $e pour le livre ancien (champ 700) | **Désignation de fonction**<br><br>-pour les imprimés, suppression des $e<br>-pour le livre ancien, on garde les $e et $4 |
| 21.7C2. | **Recueils d'ouvrages indépendants de plus de 3 auteurs sans titre collectif**<br><br>**NB : Ceci n'est pas une strate ni une nouvelle règle, on la trouve dans le document actuellement en vigueur (= avant AACR2) dans les règles d'application "Auteurs physiques" sous le point 1.3.3.**<br>**Ce point est mentionné ici à titre d'information et de consolidation.** | **Recueils de plus de 3 œuvres distinctes de plus de trois auteurs**<br><br>Si la page de titre d'un recueil sans titre collectif énumère plus de 3 œuvres distinctes, on mentionne jusqu'à 3 œuvres dans la zone du titre; les suivantes peuvent être omises et remplacées par des points de suspension.<br>**L'entrée principale** est établie au nom de l'auteur du premier ouvrage mentionné.<br><br>100 1_ $a Auteur 1<br>245 1x $a Les 3 premières œuvres ...<br>500 __ $a [Facultatif:] L'ouvrage contient nnn autres œuvres<br>Pas de 505<br>700 x2 $a Auteur n. - $t Œuvre 2<br>700 x2 $a Auteur n. - $t Œuvre 3 |
| 21.12B. | | **Auteur de l'original non considéré comme responsable**<br><br>On prend pour vedette principale le nom du réviseur, continuateur, etc. ou le titre (si plus de trois auteurs), si le libellé de la source principale d'information de l'ouvrage indique que la personne responsable de l'original n'est plus tenue comme responsable de l'ouvrage.<br><br>700 1_ $a Stallybrass, W.T.S.<br>245 00 $a Salmond's Law of torts : $b a treatise on the english law of liability for civil injuries<br>246 3_ $a Law of torts<br>250 __ $a 9th ed. / $b by W.T.S. Stallybrass<br>260 __ $a London : $b Sweet and Maxwell, $c 1936<br>700 1_ $a Salmond, John William |

| | | |
|---|---|---|
| | | *Réédité sous la responsabilité d'un autre auteur* |
| 21.40.2. | **Entrées aux collectivités**<br>Les collectivités peuvent faire l'objet d'une entrée principale (p.ex. 110) ou secondaire (p.ex. 710) | Les entrées aux collectivités sont toujours des entrées secondaires (p.ex. 710). |
| 21.40.3A. | | On établit une entrée secondaire à la première collectivité citée. |
| 21.40.3B. | | On établit une entrée secondaire à la première collectivité citée pour chaque fonction. |
| 21.40.3C. | | Si des collectivités qui ont soutenu financièrement la publication du document (sponsors, donateurs) figurent sur la page de titre, la première collectivité citée est mentionnée dans la description bibliographique et fait l'objet d'une entrée, pour autant que la page de titre ne porte aucune autre mention de responsabilité. |
| 21.40.3D. | | Les collectivités figurant en tête de la page de titre ne sont ni mentionnées, ni mises en entrée dans le cas de documents comportant 1 à 3 auteurs. |
| 21.40.4D.<br>(correction de masse) | **Traités**<br><br>Entrée 730 Traité<br>Entrée 710 12 Pays. - Traité | **Traités**<br><br>Entrée 710 1 Pays<br>**Pas** de 730<br>**Pas** de 710 12 Pays . – Traité<br><br>Pour les traités, les accords et les conventions entre **deux** collectivités, les deux collectivités font l'objet d'une entrée.<br><br>Si le traité, la convention, etc., a été signé par plus **de deux** collectivités, seule la première citée fait l'objet d'une entrée.<br><br>S'il s'agit d'un traité signé par **plus de deux** états et que l'un des cosignataires est une **collectivité territoriale suisse**, on lui établit également une entrée, même si elle n'est pas la première citée. |
| 21.40.4E2. | | Si l'ouvrage est publié par une collectivité subordonnée à une communauté religieuse (par exemple un diocèse, un monastère ou un ordre), la collectivité subordonnée fait également l'objet d'une entrée.<br><br>245 00 $a Missale ad usum Gebenennensem<br>710 2_ $a Ecclesia catholica. $b Dioecesis (Genève)<br>710 2_ $a Ecclesia catholica<br>730 0_ $a Missale. $g Genève. $l Latin |
| 21.40.5.<br>(correction de masse) | **Collectivités religieuses – Actes**<br><br>710 22 Ecclesia catholica. - $t Actes | **Collectivités religieuses – Actes**<br><br>-pas d'entrée 710 22 Ecclesia catholica. - $t Actes<br>-on fait une entrée en 710 2_ Ecclesia catholica |

| | | |
|---|---|---|
| 21.40.5. | **Encycliques**<br><br>On crée une entrée auteur-titre pour les encycliques.<br><br>700 02 $a Paulus $c (pape ; $b 6). - $t Populorum progressio | **Communications officielles de hauts dignitaires / Encycliques**<br><br>Si l'auteur de la publication est un chef d'État, un haut responsable de gouvernement, un pape ou un autre dignitaire religieux, on établit une entrée à la collectivité responsable dans les cas de figure suivants:<br><br>La publication est la communication officielle d'un pape, d'un patriarche, d'un évêque (par exemple un ordre, un décret, une lettre pastorale, une bulle, une encyclique, une constitution ou un message officiel adressé à un concile, un synode, etc.)<br><br>On établit également une entrée au nom de la personne qui exerce la charge en question.<br><br>245 03 $a Le développement des peuples : $b "Populorum progressio" : encyclique du 26 mars 1967 / $c Paul VI<br>700 0_ $a Paul $b VI, $c pape<br>710 2_ $a Ecclesia catholica. $b Papa |
| 22. | **Mc / Mac**<br><br>On développe systématiquement les Mc en Mac. | **Mc / Mac**<br><br>On retient la forme adoptée par l'auteur. |
| 22. | **St. / Saint**<br><br>On développe systématiquement les St. en Saint. | **St. / Saint**<br><br>On retient la forme la plus connue ou celle qu'on trouve dans le document. |
| 22.1A. | On transforme les chiffres romains en chiffres arabes.<br><br>Henry XIII<br>100 0_ $a Henry $c (roi d'Angleterre ; $b 8) | Une numérotation en chiffres romains est laissée en chiffres romains. |
| 22.3A2. | **Prénoms abrégés**<br>Les prénoms abrégés ou manquants doivent être complétés ou restitués dans la mesure où la chose est nécessaire et possible. | **Initiales / forme développée**<br>(22.18A.) Si le nom se présente tantôt avec des prénoms sous forme d'initiales, tantôt avec des prénoms en toutes lettres, on prend la forme la plus courante comme vedette. Si la forme la plus courante est celle qui comporte les initiales, les prénoms en toutes lettres sont saisis en sous-champ $q.<br><br>$a Frei, R.W. $q (Robert Walter)<br><br>Remarque : on ne corrige jamais une ancienne forme « pour le plaisir » de manière isolée. A faire par les coordinateurs. |
| 22.3B1. | | Si un auteur écrit dans plusieurs langues et que son nom apparaît dans ses ouvrages sous différentes formes suivant la langue utilisée, la forme |

| | | |
|---|---|---|
| | | dans la langue dans laquelle il a écrit la plus grande partie de son œuvre est prise comme vedette. Les autres formes sont saisies dans le fichier d'autorité comme renvois. |
| 22.3E.<br>(correction de masse) | Les papes Johannes s'écrivent Joannes. | Les différentes formes du nom "Johannes" sont systématiquement saisies en allemand et en latin sous la forme "Johannes". (=1ere décision, qui est annulée par la suivante)<br>Les formes retenues pour les papes sont les noms en français (=2e décision, qui annule la décision précédente) |
| 22.4B2 | Des 3 syllabes qui composent les noms vietnamiens, la première représente le nom de famille, la 2e est une particule, la 3e le nom personnel. Ces 3 éléments sont saisis en $a sans virgule.<br><br>100 0_ $a Nguyen Van Chien<br>100 0_ $a Truong Cong Nha | **Ordre des éléments du nom**<br>Si le nom de la personne consiste en un nom de famille et un prénom, on met généralement le nom de famille devant le prénom. Le nom de famille est séparé du prénom par virgule, espace. On saisit cette virgule et cet espace même si le nom de famille se trouve dans le document devant le prénom, sans virgule pour les séparer, comme c'est l'usage dans certains pays, comme par exemple en Chine et en Hongrie.<br><br>Trinh Vân Than (Nom de famille: Trinh)<br>100 1_ $a Trinh, Vân Than |
| 22.5A1. | **Prénoms abrégés :** On ne met pas de point après la dernière initiale du ou des prénoms.<br><br>100 1_ $a Miller, A.B<br>100 1_ $a Byatt, A | On ajoute un point après la dernière initiale du ou des prénoms.<br><br>100 1_ $a Miller, A.B.<br>100 1_ $a Byatt, A. |
| 22.5C8. | | **Spécification d'un lien de parenté.**<br>Les expressions telles que Filho, Junior, Neto, Netto ou Sobrinho à la suite d'un nom de famille portugais sont considérées comme faisant partie intégrante du nom de famille.<br><br>Henrique Marques Junior<br>100 1_ $a Marques Junior, Henrique |
| 22.5D1.<br>(correction de masse) | **Néerlandais**<br>Les préfixes Van, Van der, Vander, Van den, Vanden, T, Ten, De, Den sont maintenus en tête du nom. | **Néerlandais**<br>A l'exception de la particule ver, tous les préfixes se placent à la fin. |
| 22.10A. | **Noms remplacés par des lettres**<br>On ne met pas de point après la dernière lettre.<br>X.T.D | **Noms constitués d'initiales**<br>On ajoute un point après la dernière initiale.<br>J.W. |
| 22.16A.<br>22.16B.<br>22.16C.<br>(correction de masse) | On transforme les chiffres romains en chiffres arabes. | Une numérotation en chiffres romains est laissée en chiffres romains. |

| | | |
|---|---|---|
| 23.2C. | Tous les lieux géographiques avec article sont catalogués à celui-ci, sauf les lieux géographiques de pays ou parties de pays francophones.<br><br>Chaux-de-Fonds<br>Havre | **Formes diverses de noms géographiques**<br>LCRI: L'article initial d'un nom géographique fait partie de la vedette.<br><br>La Chaux-de-Fonds<br>Le Havre |
| 24.3C1. | **Universités françaises**<br><br>Les universités françaises sont prises au nom avec numéro (Université de Paris 1) | **Universités françaises :**<br><br>On garde la pratique Rero (statu quo) pour les noms déjà présents dans le catalogue (on ne corrige pas les séquences).<br>On suit la pratique de la BNF ou LoCNA (selon la décision du COPIL) pour les nouvelles vedettes |
| 24.4A1. | | **Les éléments qualificatifs** sont séparés par la ponctuation suivante :<br><br>**Eléments de même type**<br><br>(nom de lieu, état)<br>710 2_ $a St. Sava Serbian Orthodox Church (Gary, Ind.)<br><br>(quartier, ville, état)<br>710 2_ $a St. James' Church (Bronx, New York, N.Y.)<br><br>**Eléments de type différent**<br><br>(pays : type d'entité administrative)<br>710 1_ $a Córdoba (España : Provincia)<br>710 1_ $a Córdoba (Argentina : Provincia)<br><br>(nom commun : nom de lieu, Etat)<br>710 2_ $a KWMU (station de radio : Saint Louis, Mo.)<br>710 2_ $a Abeille (société ouvrière de prévoyance : Genève)<br><br>**Institutions en qualificatif**<br><br>(Institution (qualificatif))<br>710 2_ $a Center for Radiation Research (National Measurement Laboratory (U.S.))<br><br>(Institution. Sous-vedette)<br>710 2_ $a Institut geologii (Akademia Nauk SSSR. Komi filial) |

| | | |
|---|---|---|
| 24.4C4. | **Changement de nom de lieu.**<br><br>Si le lieu où se situe une collectivité change de nom, sans que la collectivité elle-même n'en change, on crée deux notices d'autorité.<br><br>110 2_ $a Akademie für Alte Musik (Berlin)<br>110 2_ $a Akademie für Alte Musik (Berlin, Ost) | **Changement de nom de lieu.**<br><br>Si le lieu où se situe une collectivité change de nom, sans que la collectivité elle-même n'en change, c'est le nom actuel qui est mis en qualificatif. La forme comportant l'ancien nom en qualificatif fait l'objet d'un renvoi.<br><br>110 2_ $a Akademie für Alte Musik (Berlin)<br>410 2_ $a Akademie für Alte Musik (Berlin, Ost) |
| 24.4C4. | **Le lieu de la collectivité change de nom**<br>**La collectivité change de lieu (déménagement)**<br><br>On met en vedette le nom porté par la collectivité au moment où elle achève le document ou sa collaboration à l'élaboration du document que l'on catalogue. Si la collectivité portait auparavant un autre nom ou si elle vient à changer de nom par la suite, on doit établir des renvois de chacun des noms aux autres, même si le changement ne touche que la localisation.<br><br>On établit plusieurs notices d'autorité. | **Le lieu de la collectivité change de nom**<br>**La collectivité change de lieu (déménagement)**<br><br>Si le lieu où se situe une collectivité change de nom, sans que la collectivité elle-même n'en change, c'est le nom actuel qui est mis en qualificatif. La forme comportant l'ancien nom en qualificatif fait l'objet d'un renvoi.<br>On procède de même lorsqu'une collectivité déménage: c'est le nouveau lieu qui est mis en qualificatif.<br><br>On établit une seule notice d'autorité. |
| 24.27A1 et 2<br>(correction manuelle, <200 cas) | Les conciles internationaux (non œcuméniques), nationaux et provinciaux sont catalogués à leur nom particulier.<br><br>x11 2_ $a Conferencia general del episcopado latinoamericano $n (3 ; $d 1979 ; $c Puebla)<br>x11 2_ $a Concilium vaticanum $n (2 ; $d 1962-1965) | Les conciles, conférences, etc. d'une collectivité religieuse sont mis en sous-vedette de cette collectivité.<br><br>710 $a Ecclesia catholica. $b Antilles Episcopal Conference |
| 24.27C2 et 3 | **Diocèses**<br>On prend les divisions régionales des collectivités religieuses en sous-vedette du nom des collectivités religieuses. Le nom de lieu est traité en qualificatif.<br><br>x10 2_ $a Ecclesia catholica. $b Diözese (Sankt Gallen) | Les diocèses, synodes, provinces et autres entités régionales d'une collectivité religieuse sont mises en sous-vedette de cette collectivité. Le nom de lieu est traité selon le nom le plus connu de la collectivité.<br><br>710 2_ $a Ecclesia catholica. $b Diocèse de Strasbourg |
| 25.2F. | On fait mention des facsimilés de manuscrits dans les classiques anonymes.<br><br>730 0_ $a Bible $p (239). NT. Apocalypse. $l Français. $f 1900-1901. $g Facs de ms | On ne mentionne pas les facsimilés de manuscrits pour les classiques anonymes. |
| 25.5C. | Champs 730 : on mentionne la date | Anonymes grecs et latins<br>Classiques anonymes du Moyen Age occidental<br>Classiques anonymes non européens<br>Bibles |

| | | |
|---|---|---|
| | | On ne mentionne pas la date pour les champs 730. |
| 25.6 | On crée un champ 700 12 pour décrire un extrait ou une adaptation (sous-champ $k). | On ne crée pas d'entrée pour décrire un extrait ou une adaptation. S'il s'agit d'extraits, l'information doit être visible dans la notice (note 500 par exemple).<br>On utilise les sous-champs $n, $p, $k uniquement pour les classiques **anonymes**. |
| 25.15<br>(correction de masse) | **Mélanges**<br><br>730 0_ $a Mélanges. $g Van Bemmelen, Jacob Maarten | **Mélanges**<br><br>Valeur 1 dans le champ fixe (008/pos. 30)<br>Nom du dédicataire en 700 1_ $a |
| 25.15<br>(correction de masse) | | **Congrès**<br><br>Les champs 730 de type « Congrès de physique », « Congrès de mathématique », etc. seront supprimés par correction de masse.<br>(sera indiqué dans l'annexe sur les congrès) |
| 25.15<br>(correction de masse) | **Programmes de spectacle**<br><br>730 Programme. Ville. Date | **Programmes de spectacle**<br><br>On ne crée pas de titre de forme pour les programmes de spectacle<br>Correction de masse 730 -> 500 |
| 25.15 | | **Lois et règlements**<br><br>Rero s'aligne sur la pratique BN et Alexandria pour l'encodage des lois et de la constitution mais en simplifiant le contenu du $t.<br><br>Les lois, arrêtés et règlements sont encodés comme suit:<br>710 12 $a Pays. - $t Lois et arrêtés<br><br>Statu quo pour la Constitution :<br>710 12 $a Pays. - $t Constitution<br><br>**Codes :**<br>les codes sont encodés selon la liste fermée de Rero (cf. manuel Sibil chap. 10.2 Collectivités territoriales) qui est contenue dans l'annexe P.<br><br>**Simplifications et corrections de masse :**<br><br>- on ne garde que les titres artificiels : Lois et règlements, Constitution en zone 710 12.<br><br>- la 710 12 ... $t Loi devient 710 12 ... $t Lois et arrêtés |

| | | |
|---|---|---|
| | | - on ne fait pas d'entrée en 730 pour les Traités. Les entrées existantes sont à transférer en zone 500<br><br>- on ne fait pas d'entrées en 710 12 pour la jurisprudence. Les entrées existantes sont à transférer en zone 500<br><br>- on ne fait pas d'entrées en 710 12 pour les concordats. Les entrées existantes sont à transférer en zone 500<br><br>- suppression de la mention $k Extraits en 710 12<br><br>- suppression du $g Commentaire en 710 12<br><br>- suppression du $g Recueil en 710 12<br><br>- on ne crée pas d'entrées pour les Projets et Avant-projets. Les entrées existantes en 710 12 sont à transférer en zone 500<br><br>- le $f date devient $d date (à noter qu'il s'agit de la date de promulgation) |
| 25.15 | | **Codex juris canonici**<br><br>Simplifications :<br>suppression du $f date<br>suppression du $k Extraits |
| 25.18 | **Codification pour la Bible :**<br><br>730 0_ $a Bible $p (XXX). AT. Epître… . $l Langue. $k Extraits. $f date<br>730 0_ $a Bible $p (036). AT. Proverbes. $l Français. $k Extraits. $f 1944 | **Codification pour la Bible** :<br><br>-on met un point avant chaque élément<br>-la mention de testament est : A.T. ou N.T.<br>-on ne mentionne pas la date<br>-la numérotation est introduite par $n<br>-le sous-champ $p est répétitif<br><br>730 0_ $a Bible. $n xxx. $p A.T. $p Epître… . $l Langue. $k Extraits |
| 25.18A11. | **Adaptations**<br><br>Une adaptation de la Bible est signalée comme telle dans le titre uniforme.<br><br>730 0_ $a Bible $p (000). AT et NT. $l Français. $k Adaptation. $f 1983-1986 | **Adaptations, psautiers, concordances, harmonies, synopses, versions**<br><br>Une adaptation de la Bible - pour la jeunesse par exemple - n'est pas signalée comme telle dans le titre uniforme. |

| | | |
|---|---|---|
| | | 730 0_ $a Bible. $n 000. $p A.T. et N.T. $l Français<br><br>Exception: les psautiers ($k Adaptation liturgique) |
| 25.18A8. | | **Editions contenant deux livres ou deux groupes de livres :**<br><br>Lorsqu'une édition contient deux ou plusieurs livres de la Bible qui nécessitent deux titres uniformes, ni plus, ni moins, chacun de ces deux titres uniformes est saisi en zone 730. |
| 25.18A9 | | **Autres éditions partielles et extraits :**<br><br>Les autres éditions partielles (y compris les choix d'extraits) font l'objet d'une entrée au titre uniforme le plus précis (groupe de livres, Testament ou Bible complète) par rapport à leur contenu. Le titre uniforme est complété par la mention "Extraits" placée à la fin. |
| 25.19A. | **Liturgies**<br><br>On crée une entrée auteur-titre pour les liturgies.<br><br>710 22 Ecclesia catholica. - $t Liturgie | **Liturgies**<br><br>On crée uniquement une entrée secondaire auteur pour les liturgies.<br><br>710 2_ Ecclesia catholica |
| 26.2A.1. | | En cas d'homonymie, on qualifie le 4xx de façon univoque avec le qualificatif de fonction en $c ou les dates de vie et de mort en $d (p. ex. pour les femmes dont le nom précédent (de jeune fille) fait l'objet d'un renvoi).<br><br>100 1 $a Birkenhead, Frederick Edwin Smith of<br>400 1 $a Smith, Frederick Edwin, $c 1er Comte de Birkenhead<br>400 1 $a Smith, Frederick, $c juriste, $d 1872-1930<br>(on qualifie "Smith Frederick, juriste" pour le différencier de "Smith Frederick, entomologiste" qui existe dans le catalogue). |
| Annexe B.14A. | **Abréviations de pays, Etats, provinces, etc. :**<br><br>On ne met pas de point.<br><br>New York : NY<br>United States : US<br>… | **Abréviations de pays, Etats, provinces, etc. :**<br><br>On utilise des points pour les abréviations officielles.<br><br>New York : N.Y.<br>United States : U.S.<br>… |
| Annexe M | **Ressources en ligne :**<br><br>500 __ $a Catalogué d'après la page d'accueil du 12.05.2000 | **Ressources en ligne :**<br><br>500 __ $a Ressource en ligne consultée le 12.05.2006 |
| Annexe M | **DVD-ROM** | **DVD-ROM** |

| | | |
|---|---|---|
| | Le DVD-ROM est encodé ainsi :<br><br>- type de notice : code « m »<br>- $h [GMD] : [Ressource électronique] | Le DVD-ROM est encodé ainsi :<br><br>- type de notice : selon le contenu (le code « m » est utilisé pour le multimédia, les jeux etc. selon la définition de MARC21 et du chap. 9 des AACR2)<br>- $h [GMD] : selon le contenu du document (p.ex. [Enregistrement vidéo] ou [Ressource électronique] |
| Annexe M | **Champ 028 (numéro de catalogue)**<br><br>Pour les DVD, on indique le numéro de référence en zone 028 **5**2 | **Champ 028 (numéro de catalogue)**<br><br>Pour les DVD, on indique le numéro de référence en zone 028 **4**2 |
| Annexe T | **Catalogage des thèses stockées sur microfilms et reproduites sur commande**<br><br>Pour les thèses stockées sur microfilms et reproduites sur commande (photocopies, microfiches, etc.), on mentionne en zone 260 $a et $b l'adresse figurant sur la page de titre du document original. La mention de l'organisme qui reproduit la thèse est saisie en sous-zones $d et $f, suivies de [reprod.]. | **Catalogage des thèses stockées sur microfilms et reproduites sur commande**<br><br>Pour les thèses stockées sur microfilms et reproduites sur commande (photocopies, microfiches, etc.), on mentionne en zone 260 $a et $b l'adresse et le nom de l'éditeur commercial responsable de l'édition sur microfiches. |
| Champ 210 | **Titre abrégé**<br><br>210 10 $a J. Clin. Anesth. [Document électronique] | **Titre abrégé**<br><br>210 10 $a J. Clin. Anesth. $b (Online) |
| Champ 505 (correction de masse) | **Note de contenu :**<br><br>505 8_<br>505 00<br>505 80 | **Note de contenu :**<br><br>505 8_ devient 505 0_<br>505 00 devient 505 0_<br>505 80 devient 505 0_ |
| Champ 511 | **Deux pratiques :**<br><br>1) Schéma Prénom Nom<br><br>511 0_ $a Catherine Deneuve ; Gérard Depardieu ; Jean Poiret ; Andréa Ferréol ; Paulette Dubost ; Jean-Louis Richard<br><br>2) Schéma Nom, Prénom<br><br>511 0_ $a Abravanel, Maurice (direction) ; Lenya, Lotte (mezzo-soprano) ; Weill, Kurt (piano) ; Oswald, Marianne (chant) | On indique les participants et interprètes en 511 selon le schéma Prénom Nom:<br><br>511 0_ $a Catherine Deneuve ; Gérard Depardieu ; Jean Poiret ; Andréa Ferréol ; Paulette Dubost ; Jean-Louis Richard<br><br>511 0_ $a Maurice Abravanel (direction) ; Lotte Lenya (mezzo-soprano) ; Kurt Weill (piano) ; Marianne Oswald (chant) |